



Rapporteur : M. MARTIN

### Avis sur la révision du Plan local d'urbanisme (PLU ) de Mécé

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité, le 2 août 2022 par mail, par la commune de Mécé dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, sur l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Mécé (délibération du Conseil municipal en date du 28 juillet 2022).

L'avis du Département, détaillé en annexe 1, porte uniquement sur les compétences qui lui incombent notamment les routes départementales, les Espaces naturels sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Cet avis départemental comporte 7 annexes :

- Annexe 1 : Avis du Département sur le PLU de Mécé,
- Annexe 2 : La carte des Espaces naturels sensibles départementaux (ENS), les zones de préemption ENS et les espaces naturels potentiels, commune de Mécé,
- Annexe 3 : La carte des unités de paysage, commune de Mécé,
- Annexe 4 : La carte des sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), commune de Mécé,
- Annexe 5 : La carte des enjeux « biodiversité » - Faune, commune de Mécé,
- Annexe 6 : La carte des enjeux « biodiversité » - Végétations et milieux naturels, commune de Mécé,
- Annexe 7 : La carte des enjeux « biodiversité » - zonages d'inventaires écologiques, commune de Mécé.

## Décide :

- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mécé, que le Département fasse part de la recommandation suivante :
  - . prendre en compte les observations sur les enjeux environnementaux et en particulier la reprise en intégralité des itinéraires cyclables inscrits au titre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) ;
- d'autoriser le Président à porter cet avis à la connaissance du Maire de Mécé.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220783